

# Chauffe eau solaire

Comment ça marche ?

Les installations solaires thermiques utilisent des capteurs solaires (panneaux) qui transforment l'énergie solaire en chaleur. Un liquide caloporteur se réchauffe grâce au capteur et circule en circuit fermé jusqu'au ballon pour réchauffer l'eau sanitaire.

Même dans le Nord ! – Stop aux idées reçues, même si au Nord le taux d'ensoleillement est moins important qu'au Sud les niveaux de performance sont très élevés (autonomie grâce à l'énergie solaire au Nord : 60 % en moyenne sur l'année)

Les Avantages :

- Aides financières (ADEME, Etat, Région, voire municipalité)
- Economies d'énergie
- Respect de l'environnement ( économie de pollution ; 350 kg équivalent CO<sup>2</sup> par m<sup>2</sup> de capteurs ....)
- Entretien facile
- Installations certifiées ( Qualisol)

Contraintes :

- Orientation des panneaux au Sud – Sud Ouest

Aides financières :

- Crédits d'impôts correspondant à 50% du prix de l'installation solaire TTC hors pose (50% prévue en 2009)
- Prime de la Région : 1200€ (Nord Pas de Calais)
- Subvention éventuelle des municipalités et/ou des communautés de communes (détails complets sur [www.enerplan.asso.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=15&Itemid=36](http://www.enerplan.asso.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=36))

Plafond de travaux soumis au crédit d'impôt :

- 8000€ pour une personne seule
- 16000€ pour un couple
- Ces sommes sont majorés de 400€ par personne a charge.

QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

VOUS AVEZ UN PROJET ? Remplissez ce formulaire